



● ● ● ●  
**Procès verbal**  
**Conseil Communautaire**  
**28 janvier 2021**  
Présidé par Jean-Yves Brenier

**Étaient présent(e)s**

Karim Améziane - Veysillieu	Sophie Guillaud-Pivot - Corbelin
Richard Arnaud - Chozeau	Laurent Guillet – Saint Hilaire de Brens
Bernard Attavay – Montalieu-Vercieu	Bernard Jarlaud - Morestel
Thierry Bekhit – Saint Romain de Jalionas	Estelle Keller - Morestel
Maurice Belantan – Vézeronce Curtin	Stéphane Lefevre - Courtenay
Martine Bert - Trept	Stéphanie Lienemann - Villemoirieu
Aurélien Blanc – Saint Marcel Bel Accueil	Frédérique Luzet – Saint Victor de Morestel
Alexandre Bolleau - Sermérieu	Jean-Pierre Marcel – Hières-sur-Amby
Olivier Bonnard – Creys-Mépieu	Annick Merle - Frontonas
Jean-Yves Brenier - Leyrieu	Daniel Michoud – Les Avenières Veyrins Thuellin
Lucette Brissaud – Tignieu Jameyzieu	Eric Morel - Trept
Jean-Yves Cado - Chamagnieu	Léon-Paul Morgue - Vernas
Bernard Castilla – Les Avenières Veyrins Thuellin	Alain Moyne-Bressand - Crémieu
Rémi Chatelat - Frontonas	Nathalie Péju – Porcieu-Amblagnieu
Nora Chebbi – Annoisin Chatelans	Marie-Lise Perrin - Morestel
Christelle Chieze – Saint-Chef	Didier Pilon - Dizimieu
Dominique Desamy – Vézeronce-Curtin	Gilbert Pommet – Tignieu Jameyzieu
Christiane Drevet – Montalieu-Vercieu	Annie Pourtier – Le Bouchage
Alexandre Drogoz – Saint-Chef	Joseph Quiles - Optevoz
Cécile Dugourd – Tignieu-Jmaeyzieu	Camille Regnier - Vignieu
David Emerald - Montcarra	Yvon Roller – Siccieu Saint Julien de Carizieu
Anne-Isabelle Erbs – Saint-Chef	Jean-Yves Roux – Vasselin
Christian Franzoï - Vénérieu	Simone Salas – Les Avenières Veyrins Thuellin
Frédéric Gehin - Corbelin	Maria Sandrin - Arandon Passins
Nicole Genin – Saint Sorlin de Morestel	Jean Louis Sbaffe – Tignieu-Jameyzieu
Corinne Georges – Saint-Romain de Jalionas	Francis Spitzner - Vertrieu
Christian Giroud - Montalieu-Vercieu	Eric Sucillon - Moras
Eric Gilbert - Crémieu	Stéphanie Tavernese Roche – La Balme les Grottes
Frédéric Gonzalez – Bouvesse Quirieu	Marie-Christine Vohl (supp) - Parmilieu
Sylvain Granger - Brangues	Denis Thollon – Saint Baudille de la Tour
Jérôme Grausi – Saint Romain de Jalionas	Frédéric Vial - Morestel

**Ont donné pouvoir :**

Hervé Courtejaire donne pouvoir à Frédéric Gonzalez  
Luc Foissier donne pouvoir à Jean-Yves Brenier  
Grégory Gibbons donne pouvoir à Karim Améziane  
Philippe Reynaud donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe  
Nicole Sitruk donne pouvoir à Frédérique Luzet

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :**

Sandrine Badie – Les Avenières Veyrins Thuellin	Nathan Gomes – Tignieu Jameyzieu
Raymond Contassot – Salagnon	Azucena Hernandez – Crémieu
Youri Garcia – Les Avenières Veyrins Thuellin	Thierry Lagrange – Les Avenières Veyrins Thuellin

*La séance est ouverte.*

Le président ouvre la séance en adressant à nouveau ses meilleurs vœux pour 2021. Il en profite pour souligner l’inventivité et l’adaptation des élus du territoire pour transmettre leurs vœux aux administrés.

Le président souhaite ensuite la bienvenue à Stéphanie Lienemann, conseillère communautaire pour la commune de Villemoirieu, à la suite de la démission de Patrick Cossiaux, ancien maire de Villemoirieu. Il informe d’ailleurs que Jacques Bracco a été élu pour lui succéder en tant que maire.

Enfin, il annonce le recrutement de Mélanie Vacher, directrice générale adjointe en charge du pôle Services à la population à partir du 1<sup>er</sup> février 2021 et l’arrivée de Cédric Lejeune, directeur général adjoint en charge du pôle Environnement, transition écologique et cycles de l’eau à compter de mars 2021.

En ce qui concerne la mise en place de la vaccination Covid-19, une conférence audio aura lieu, chaque mercredi, pour toutes les communes des Balcons du Dauphiné, en présence d’Annie Pourtier et du président.

*Frédéric Gehin est désigné secrétaire de séance.*

**Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2020**

Il est annoncé une modification de la présentation des décisions prises au titre des délégations données par le conseil de communauté au président, qui seront présentées au fil de l’avancement des thématiques

- ***Le conseil communautaire approuve le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2020 à l’unanimité des membres présents ou représentés.***

**ENVIRONNEMENT – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – CYCLES DE L’EAU**

1. **Adhésion à l’Association pour une Gestion Durable de l’Énergie (AGEDEN) et déploiement du Service Public Performance Énergétique de l’Habitat (SPPECH) – Convention d’objectifs 2021 avec l’AGEDEN**

Frédéric Gehin présente l’AGEDEN, association loi 1901, qui aide et accompagne les actions en faveur de la transition écologique. Elle intervient auprès de la population et des collectivités, dans le cadre du SPPECH. Il souligne l’importance d’être partie prenante et de travailler avec cet acteur de la transition écologique. Le montant de l’adhésion, relativement modeste, s’élève à 100 euros.

Le président propose alors le nom de Frédéric Gehin comme candidat à la fonction de représentant des Balcons du Dauphiné auprès de l’AGEDEN. Il n’y a pas d’autre candidat(e).

- ***Le conseil communautaire accepte d’adhérer à l’Association pour une Gestion Durable de l’Énergie (AGEDEN) dans le cadre du collège collectivités publiques, à l’unanimité des membres présents ou représentés.***
- ***Le conseil communautaire désigne Frédéric Gehin représentant des Balcons du Dauphiné au sein du collège B de l’association AGEDEN, à l’unanimité des membres présents ou représentés.***

2. **Adhésion à l’association Territoire d’Énergie de l’Isère (TE38)**

Frédéric Gehin explique que l’association TE38 est un établissement public dédié à la réalisation de travaux d’électricité, la gestion de la délégation électricité et gaz, l’éclairage public mais aussi l’achat d’énergie, la cartographie. Les EPCI peuvent adhérer, gratuitement, en fonction des compétences qui leur sont attribuées. Frédéric Gehin informe que l’association pourrait mettre à disposition des outils de systèmes d’information géographique, apporter des conseils sur l’énergie partagée à destination des communes voire de l’intercommunalité, dans le cadre du plan climat air énergie territorial.

Il poursuit sur la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Il précise qu’une personne déjà déléguée au TE38, au titre de sa commune, ne peut remplir cette fonction doublement. Il faudra alors que la commune désigne un autre délégué.

Le président demande s’il y a des candidats. A l’issue, Frédéric Gehin est proposé comme délégué titulaire et Bernard Castilla comme délégué suppléant.

- ***Le conseil communautaire accepte d’adhérer au syndicat TE38 au titre de la compétence « études générales », mission de réflexion et de prospective dans les domaines connexes à la distribution d’énergie en matière de transition énergétique, d’énergies nouvelles et renouvelables et de maîtrise de la consommation d’énergie (article 2.1.2 des statuts de TE38), à l’unanimité des membres présents ou représentés.***
- ***Le conseil communautaire désigne Frédéric Gehin en tant que délégué titulaire et Bernard Castilla en tant que délégué suppléant au sein de l’association TE38, à l’unanimité des membres présents ou représentés.***

### **3. Compétence mobilité**

Alexandre Bolleau introduit ce sujet en citant la Loi d’Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 qui demande à ce que soient organisées les mobilités locales sur le territoire français, avec les autorités organisatrices, les communautés de communes, et en maintenant certains domaines de compétence gérés par les régions. En d’autres termes, il s’agit de confier davantage de leviers d’actions en transférant aux communautés de communes la possibilité d’agir au plus près du terrain. Le but est alors de proposer des services répondant aux besoins des habitants tels que le covoiturage, les mobilités cyclables, les mobilités inclusives.

Il explique que la prise de compétence est assez simple. En d’autres termes, la compétence « mobilité » devient une compétence dont l’exercice se fait « à la carte ». Le rôle de l’AOM locale est de proposer des services complémentaires à ceux déjà existants, qu’ils soient publics ou privés. En parallèle, la Région conserve la gestion des services réguliers scolaires sauf demande de l’AOM locale qui souhaiterait l’exercer. Aussi, une communauté de communes souhaitant prendre la compétence mobilité devra se positionner avant le 31 mars 2021. Elle pourra alors choisir les champs les plus adaptés aux spécificités de son territoire.

Ce sujet a déjà été abordé lors de la conférence des maires. Alexandre Bolleau réaffirme que la communauté de communes n’a pas la volonté d’organiser les transports en commun réguliers, ni d’assurer les transports scolaires. En effet, le territoire très peu dense n’est pas adapté à ce type d’infrastructure.

En termes de mise en œuvre, Alexandre Bolleau explique que la compétence serait double. Premièrement, la région continuerait à gérer les transports interurbains et scolaires. Deuxièmement, la communauté de communes choisirait d’exercer sa compétence à la carte en tant qu’ AOM locale, notamment dans certains domaines.

Alexandre Bolleau est convaincu de la pertinence pour les Balcons du Dauphiné d’exercer cette compétence. D’abord, la communauté de communes deviendrait un acteur identifié de la mobilité, en relation avec les autres autorités organisatrices comme la métropole de Lyon, la Communauté d’Agglomération Porte de l’Isère (CAPI) et d’autres intercommunalités proches. Ensuite, une stratégie locale de mobilité serait mise en place dans le cadre du projet de territoire en lien avec les politiques économique, d’aménagement, d’urbanisme, d’action sociale, d’environnement et de tourisme. Enfin, la communauté de communes semble l’échelon le plus pertinent pour collaborer à la fois avec les communes et la région. Les services de proximité proposés à la population seraient ainsi correctement dimensionnés et adaptés aux besoins du territoire.

Il met l’accent sur le fait que cette compétence s’exerçant à la carte, les Balcons du Dauphiné décideraient de la montée en charge et maîtriseraient le budget alloué à cette nouvelle compétence. Le comité de travail travaillera sur le sujet et fera des propositions au regard de l’intérêt de porter une politique publique au plus proche des concitoyens.

Il précise que 25 personnes se sont d’ores et déjà montrées intéressées pour participer au comité de travail. C’est un chiffre conséquent qui illustre tout l’intérêt porté à l’exercice de la compétence mobilité sur le territoire.

Pour terminer, Alexandre Bolleau indique que quelques expérimentations sont en place. Il cite l’exemple du dispositif Covoit’ici lancé par Olivier Bonnard (passerelle entre Ain et Isère). Étant conscient de la difficulté de se projeter, en cette période de crise sanitaire, alors que les listes d’inscrits pour transporter sont longues mais que peu de personnes ont recours à ce type de transport actuellement, il n’en trouve pas moins important de se pencher sur ce sujet et de réfléchir à des actions au plus proche des habitants et de leurs attentes.

Éric Gilbert comprend tout l’intérêt pour l’intercommunalité de s’approprier une partie du champ de compétence de la mobilité avec la possibilité, pour l’assemblée, de convenir des actions à mener. En tant qu’élu de Crémieu, au sujet du projet de liaison Meyzieu – Crémieu, il demande si cette compétence nouvellement exercée permettra de discuter et de négocier avec la métropole de Lyon.

Alexandre Bolleau répond que cette question a été soulevée lors des comités de pilotage CFEL . Il rappelle que la région est mobilisée et a missionné le cabinet d’études Egis Mobilités pour diagnostiquer, évaluer et proposer des solutions en lien avec cette future infrastructure de desserte.

Plusieurs options sont envisagées, avec le choix d’opter davantage pour le tramway. Enfin, il confirme bien que la prise de la compétence mobilité fera des Balcons du Dauphiné un partenaire complet pour peser dans la discussion sur ces ouvrages importants, y compris avec le Sytral (Syndicat Mixte des transports pour le Rhône et l’agglomération lyonnaise)

Le président indique que le conseil de communauté sera tenu informé de l’avancement du projet. Il ajoute que les Balcons du Dauphiné échangent directement avec la métropole lyonnaise, bien consciente de l’intérêt, y compris pour son territoire, d’avoir une ouverture sur celui de la communauté de communes. À ce titre, deux rencontres ont eu lieu avec Jean-Charles Kohlhaas, 5ème vice-président de la métropole de Lyon, en charge des mobilités.

Olivier Bonnard insiste sur l’importance de la connaissance technique pour donner des orientations à ce projet. Les conséquences d’un tel ouvrage étant si nombreuses, il pense qu’il faut laisser les techniciens travailler. Il souligne aussi la volonté récente du Sytral d’avancer sur ce projet. Il est également convaincu que l’intercommunalité constitue un interlocuteur pertinent. Enfin, il termine sur l’idée de maintenir une position ferme en 2021 pour ce projet de liaison qui avance bien et qu’il nomme « *Nord Isère – Lyon* ».

Denis Thollon intervient car, les transports publics étant déficitaires, la problématique sera de savoir quel acteur paie le reste à charge sur le fonctionnement pour ces installations qui perdureront. Construire ne posera pas de problème mais il invite à la réflexion quant à l’entretien de cet ouvrage. Il fait alors le parallèle avec les réseaux d’eau, le transport ferroviaire ou encore le métro parisien, infrastructures lourdes et coûteuses. Il pense d’ailleurs que le Sytral est conscient de cet enjeu.

Le président accorde ce point de vigilance et espère que l’objet de l’étude à ce propos apportera des éléments décisifs. Il confirme qu’il faudra être précautionneux dans l’usage des deniers publics à la fois pour l’investissement et pour le fonctionnement.

Olivier Bonnard interroge ensuite sur la ligne qui pourrait être considérée comme régulière et publique, ce qui constituerait un levier pour les Balcons du Dauphiné, afin de lever le versement mobilité.

Le président répond que les informations à ce jour ne permettent pas de définir cette ligne comme régulière. Effectivement, la prise de compétence de l’autorité compétente permet de lever le versement mobilité, excepté pour la région. Pour lever ce versement, il s’agira d’un pourcentage affecté sur les entreprises, et ou la loi précise que la ligne doit être régulière. Toutefois, dans la mesure où le Sytral sera mobilisé pour trouver une solution ferrée comme encouragé par le président, alors il serait envisageable d’adhérer au réseau Sytral pour permettre de lever un versement transport mobilité sur le territoire. De plus, il serait possible d’en récupérer une partie en vue d’actions en direction de la mobilité active, dans le champ de compétence potentiel pour les Balcons du Dauphiné, à savoir la mobilité locale. Toute cette vision sera rendue plus concrète après l’étude d’Egis. Le président ajoute également que le Sytral verra sa structure se transformer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Quoi qu’il en soit, il se satisfait de ce début de réflexion à l’échelle métropolitaine qui témoigne d’un esprit de coopération entre les territoires. Ainsi, il explique que la période de crise sanitaire avec ses confinements a montré les limites des métropoles en matière de production alimentaire notamment. Ce sujet sera d’ailleurs

travaillé dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (PAT) porté par Rémi Chatelat et par la participation de la communauté de communes au Projet Alimentaire Territorial du Grand Lyon (PATLY). Par conséquent, ce sujet, comme d’autres, illustre des échanges complètement bilatéraux. Les impacts métropolitains se font sentir sur le territoire, comme mesuré dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), mais les populations locales se rendent aussi à la métropole pour le travail, par exemple.

Alain Moyne-Bressand se félicite du fait que la région Auvergne-Rhône-Alpes détienne la compétence transport, depuis deux ans. En effet, cela a permis la création d’un comité de pilotage, présidé par Jean-Pierre Girard, dont il salue le travail. Ce projet a aussi permis de mieux gérer le territoire qui souffre de routes encombrées particulièrement au sein et autour de la métropole lyonnaise. Toutefois, il craint que les Lyonnais ne soient pas toujours positifs.

D’ailleurs, le Sytral travaille beaucoup en faveur du département du Rhône, peut-être au détriment de celui de l’Isère. Ainsi, Alain Moyne-Bressand se souvient d’interventions menées auprès d’anciens présidents du Sytral qui faisaient état d’une frontière entre ces deux départements.

Puis, il précise qu’à partir de février 2021, un comité de pilotage apportera de plus amples informations sur le type de transport. À ce propos, il a pu constater que les services de la région penchent davantage pour la solution d’un train-tramway au lieu d’un bus à haut niveau de services, proposé par l’Isère, il y a quelques années. Malgré le coût inévitable et conséquent, il espère que tous les acteurs y compris les communes sauront s’impliquer pour avancer ensemble pour ce projet de mobilité de qualité.

Le président entend le passé, mais pense qu’à ce jour, la métropole comprend que son avenir est bel et bien lié à celui des territoires adjacents. C’est une bonne nouvelle qui induit que les frontières entre territoires ne sont plus un frein aux collaborations. En outre, il rappelle que Jean-Charles Kohlhaas est également vice-président du Sytral ce qui constitue une garantie.

Annick Merle salue à son tour la collaboration de tous. Elle indique que le département de l’Isère a pour sa part, bien conservé l’emprise du CFEL, a participé aussi financièrement et sera présent tout au long de la réalisation de ce projet de mobilité.

Le président ajoute que la communauté de communes participe d’ors et déjà à l’étude à hauteur de 23 333 euros comme délibéré précédemment en début d’année 2020.

Quant à Laurent Guillet, il fait part de son avis partagé. D’un côté, il comprend que la communauté de communes souhaite être acteur de cette compétence ; d’un autre, il pense que ne pas porter cette compétence n’empêcherait pas les discussions sur le projet de liaison Nord Isère.

Alexandre Bolleau explique alors que si la compétence n’est pas attribuée à la communauté de communes, alors le conseil communautaire ne pourra donner de légitimité à ses représentants pour intervenir dans ces discussions. Le président résume par le fait qu’il faut être compétent en la matière pour pouvoir avoir une voix.

Frédéric Gehin ajoute que la loi LOM prévoit la création de bassins ou comités de mobilité pilotés par la région. Mais, le fait qu’une intercommunalité soit Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) lui permet un dialogue facilité avec cet échelon. Elle représente alors un partenaire qui connaît le terrain et qui est opérationnel. Il pense qu’il faut retenir que cette compétence n’oblige la mise en place d’aucun service tout en donnant une capacité d’agir.

Le président rappelle ensuite qu’il faut prendre en compte les 47 communes qui rencontrent toutes des problématiques diverses. Pour illustrer le travail mené, avec la CAPI et les maires de Saint-Savin et de Saint-Chef, il cite la mise en place d’un comité de pilotage et un comité technique pour connecter les pistes cyclables. D’ailleurs, d’autres sujets concrets méritent d’être abordés et discutés en conseil communautaire (système de transports diversifié).

Laurent Guillet demande si le choix de renoncer à cette compétence mobilité serait définitif ou non.

Si la compétence n’est pas prise aujourd’hui, le président explique que le seul moyen pour la détenir plus tard serait un mouvement au sein du périmètre de la communauté de communes (entrée ou sortie d’une commune). Par contre, il précise que, si le conseil communautaire décidait, dans deux ans, de rendre la compétence à la région, cela pourrait être possible.

Le président souhaite préciser qu’il a été demandé d’inclure aux discussions du COPIL sur la liaison Meyzieu-Crémieu les communes de Saint-Romain-de-Jalionas, Villemoirieu, Tignieu-Jamezieu et le Symbord. Pour ce faire, les coordonnées des élus et techniciens concernés ont transmises au chef de projet, Jean-Pierre Girard. Olivier Bonnard intervient, car il pense que l’ouverture aux communes n’entre pas dans le cadre du comité de pilotage, mais dans le cadre de groupes de travail sur le secteur de la communauté de communes.

Le président acquiesce et indique que ce qui est important c’est bien d’associer les communes qui seront impactées par le tracé de la liaison.

Enfin, le président souhaite apporter un éclairage réglementaire par rapport à une prise de compétence qui se fera en deux temps. Premièrement, le vote du conseil communautaire, à la majorité simple. Deuxièmement, les membres du conseil recevront un courrier de notification. À compter de cette date, les communes disposeront d’un délai de trois mois pour délibérer ou non sur cette prise de compétence. À ce propos, le président informe que le principe « *qui ne dit mot consent* » s’applique. À ce moment-là, la majorité qualifiée sera requise soit deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population au total ou l’inverse soit 50 % des conseils municipaux représentant deux tiers de la population des Balcons du Dauphiné.

Dans le cas où cette compétence serait adoptée par celles-ci, il faudra mettre en place une Commission Locale d’Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui suivra et administrera les décisions relatives à la mobilité, grâce à un transfert des moyens le cas échéant pour ce qui concerne les actions portées actuellement par les communes et qui seront transférées à la communauté de communes. Il invite les membres du conseil communautaire à s’adresser à Amandine Maise du cabinet pour toute question sur le sujet. Pour mettre en place cette compétence, il compte sur le comité de travail animé par Alexandre Bolleau, qu’il remercie par avance pour son travail.

- ***Le conseil communautaire accepte de prendre, à l’aide d’une modification des statuts qui exigera un positionnement par les conseils municipaux dans les 3 mois suivants, la compétence « autorité organisatrice des mobilités » au 1er juillet 2021, à l’unanimité des membres présents ou représentés.***

#### **4. Procédure de déclaration d’intérêt général dans le cadre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**

Sylvain Granger commence par rappeler quelques éléments de contexte. La compétence est déléguée au Syndicat d’Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) pour tout ce qui concerne le bassin versant de la Bourbre. Pour la gestion du reste des bassins versants, soit les affluents directs du Rhône sur le territoire, c’est une régie propre. Sont incluses la protection des inondations et la gestion des milieux aquatiques (cours d’eau et zones humides) avec une approche environnementale.

Mais, il indique que de nombreux fonciers appartiennent à des privés alors que la compétence doit intervenir sur ces zones. Comme l’investissement relève de l’argent public, une Déclaration d’Intérêt Général (DIG) est nécessaire pour financer les actions sur ces terrains privés.

En l’occurrence, Sylvain Granger cite trois projets qui pourront ainsi passer en phase opérationnelle :

- La restauration écologique du ruisseau de l’Amby en 2021 en respect des exigences de l’Agence de l’Eau notamment.
- La restauration écologique du ruisseau de la Bordelle et de la zone humide les Rivoirettes, sur la commune de Morestel avec un aspect pédagogique et un cheminement doux envisagé entre les deux écoles. Une DIG sera également utile pour ce projet qui inclut une parcelle en indivision.
- La poursuite du plan de gestion de la ripisylve mené par les Balcons du Dauphiné sur l’ensemble du territoire.

Léon-Paul Morgue partage une requête d’un riverain à propos de l’ancien Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu (SIM). Celui-ci regrette de ne plus disposer d’aucune information sur la gestion et l’entretien des rives, depuis quelque temps.

Sylvain Granger répond qu’effectivement, ce syndicat est dissout. Il s’engage à transmettre des renseignements sur les interventions qui ont lieu sur ces cours d’eau.

Alain Moyne-Bressand souhaite s’attarder sur la situation de la rivière de Vaud, sur les communes de Villemoirieu et de Dizimieu à la sortie de Crémieu (vers les gorges de la Fusa). Une entreprise avait engendré

une importante pollution au regard de son activité. Cet endroit mérite d’être entretenu, il demande donc si des travaux sont prévus.

Sylvain Granger confirme qu’il s’agit de travaux restants à réaliser sur la programmation 2020 et donc, qu’ils seront effectués en 2021.

Le président propose aux services concernés et à Sylvain Granger de se mettre en contact avec Alain Moyne-Bressand et les deux communes, notamment pour clarifier le périmètre d’intervention. Il met d’ailleurs en garde sur le fait que la GEMAPI n’induit pas une intervention sur tous les cours d’eau et pour tous les sujets.

Sylvain Granger en profite pour inviter les élus qui le souhaitent à rejoindre le comité de travail qui va permettre de faire remonter du terrain des demandes. Il s’engage alors à y répondre, dans la limite de cette compétence.

Laurent Guillet communique ensuite une étude sur les interventions à venir au niveau des rivières du Haut-Rhône. A priori, le Vaud n’en fait pas partie. Il insiste sur le fait que l’entretien des bords de rivière incombe aux riverains propriétaires.

Sylvain Granger complète : les DGI servent à se substituer à ces riverains. Mais, Laurent Guillet répond que ces déclarations sont plutôt réservées à d’importants travaux avec un impact financier non négligeable.

- **Le conseil communautaire approuve la procédure de Déclaration d’Intérêt Général à mettre en œuvre pour la bonne réalisation des opérations visées par la communauté de communes et l’autorise à signer tous les documents relatifs à la procédure de déclaration d’intérêt général, à l’unanimité des membres présents ou représentés.**

Le président donne lecture des décisions qu’il a prises, dans le cadre de sa délégation du 15/12/2020 jusqu’au 31/12/2020 :

- Décision n° 176 : Demande de subvention pour l’animation du programme LEADER année 2021 à hauteur de 63 375,49 € (recette à venir).
- Décision n° 178 : Levés topographiques pour acquisitions partielles de parcelle Via Rhône Ouest – Cabinet Abscisse pour un coût de 10 368 € TTC (dépense).

## **INGENIÉRIE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **5. Cession de terrain à Madame et Monsieur Falcone – Pôle Galilée à Morestel**

Christian Giroud explique qu’il s’agit du dernier terrain appartenant aux Balcons du Dauphiné, sur ce secteur. Madame et Monsieur Falcone sont déjà locataires sur place et souhaitent acquérir ce terrain pour s’implanter définitivement avec la création de cinq emplois en transférant leur siège social. Certes, le prix est un peu bas, mais Christian Giroud rappelle que le terrain est situé en zone inondable et que le débat a déjà eu lieu à ce sujet.

Les domaines ont estimé la valorisation du terrain à 15 € HT/m<sup>2</sup> en prenant en compte les contraintes de surélévation du terrain soit 23 280 € HT, auquel il faut ajouter le montant de la TVA de 20 % soit 4 656 €. Par conséquent, il est proposé un prix de cession de 18 € TTC/m<sup>2</sup> soit 27 936 € TTC pour une surface de 1 552 m<sup>2</sup>.

Avant de délibérer, le président explique que ce type de sujet fait partie des délégations que le conseil communautaire pourrait être amené à donner au bureau.

Denis Thollon est d’accord sur le principe, pour gagner en temps et en efficacité. Cependant, une interrogation subsiste quant au prix au mètre carré, avec de fortes disparités sur le territoire. Il comprend qu’elles puissent être justifiées, mais demande un travail de fond à ce propos. C’est pourquoi il suggère que des comités de travail se penchent sur une grille tarifaire à adopter en conseil communautaire.

Christian Giroud indique que ce sujet a déjà été abordé, mais qu’il est complexe puisqu’il nécessite un avis des domaines par terrain. Or, ces avis sont souvent basés sur les transactions notariales des derniers mois du secteur identique. Pour autant, pour rejoindre la remarque de Denis Thollon, sur de plus en plus d’opérations montées par la communauté de communes, le prix des domaines est valable pour une zone. Néanmoins, sur une même zone, le classement urbanistique peut différer (partie commerciale et partie industrielle par exemple). Christian Giroud cite alors l’exemple du Rondeau, sur les 10 hectares de la commune de Saint-Chef, où le prix sera uniforme. Par contre, à Trept, il pourra y avoir deux euros d’écart. En résumé, l’administration

reste maître de cette valorisation, pour autant, il rappelle qu’il est possible de s’écarter du prix des domaines avec des tolérances qui seraient justifiées.

- ***Le conseil communautaire accepte cette cession de terrain à Madame et Monsieur Falcone – Pôle Galilée à Morestel, à l’unanimité des membres présents ou représentés.***

**6. Modification de la délibération n° 71/2020 – acquisition de 6 656 m<sup>2</sup> appartenant à Madame et Monsieur Reveillard – Commune des Avenières Veyrins-Thuellin**

Comme rappelé par Christian Giroud, il est question de l’acquisition de la parcelle de Madame et Monsieur Reveillard, près de l’entreprise Hexcel Renforcements, sur la commune des Avenières Veyrins-Thuellin. Des réflexions avaient été menées lors du précédent mandat, avec des délibérations ad hoc permettant d’établir un certain périmètre de sécurité en matière d’acquisition foncière en cas de développement des grands comptes.

Il s’agit donc d’une délibération correctrice de celle du 10 mars 2020 puisqu’une coquille s’était glissée sur le montant total en euros.

En effet, l’acquisition se fait bien sur la base de 10 €/m<sup>2</sup> pour une surface de 6 656 m<sup>2</sup> soit pour un montant total de 66 560 euros. Il est précisé que les frais de notaire, bornage et division sont à la charge de la communauté de communes.

- ***Le conseil communautaire accepte de modifier la délibération n° 71/2020 afin d’en corriger l’erreur matérielle et de procéder à l’acquisition de 6 656 m<sup>2</sup> après division de la parcelle cadastrée section 2760 pour un montant de 66 560 euros, à l’unanimité des membres présents ou représentés.***

*Éric Gilbert quitte la séance à la fin du point n° 6.*

**7. Signature d’un avenant à la convention de participation au Fonds Région Unie (FRU)**

D’abord, Jérôme Grausi, en tant que vice-président en charge du développement économique, de l’économie de proximité et de l’emploi et l’insertion, adresse sa solidarité envers le service public de l’emploi et notamment Pôle Emploi, à la suite d’une tragédie ce jour, un acte meurtrier envers un agent Pôle Emploi au sein d’une agence de Valence.

Ensuite, il rappelle le vote du plan de soutien à l’économie, lors du conseil communautaire du 17 décembre 2020. Le dispositif FRU est inscrit dans le point n° 2 sur les soutiens financiers prévus.

L’objectif de cette délibération est alors de signer un avenant à la convention FRU avec la région Auvergne-Rhône-Alpes afin de pouvoir utiliser ce fonds uni pour les 113 000 euros restant à destination des microentreprises et associations.

- ***Le conseil communautaire valide la signature de cet avenant à la convention de participation au Fonds Région Unie (FRU), à l’unanimité des membres présents ou représentés.***

Jérôme Grausi tient également à préciser au sujet du Plan n° 1 de soutien à l’économie et du budget de 250 000 euros que le processus est en cours. Au niveau administratif, tout est bon. C’est désormais le temps de la concertation avec les acteurs du tourisme. Il souligne l’importance du timing pour réinjecter efficacement cet argent dans l’économie afin que cette aide bénéficie avant tout aux commerces de proximité. Ainsi, il démontre la pertinence d’étaler ce budget sur 2021.

**8. Versement d’acompte à la subvention pour l’Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) Tourisme**

Alexandre Drogoz informe que l’Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) Tourisme, en charge de la politique touristique de l’intercommunalité et de la gestion de quatre bureaux d’informations touristiques dispose d’une personnalité morale et d’un budget propre. La principale recette est une subvention de fonctionnement attribuée par le conseil communautaire lors du vote du budget qui a lieu en mars. Pour faire face aux dépenses de fonctionnement et pour pouvoir rémunérer les agents, il est habituel de verser un acompte de cette subvention, laquelle était de 543 580 euros pour 2020 sur un budget total de 575 000 euros. Cet acompte s’élèverait à 181 193 euros.



Le président précise que le portage de la politique tourisme a été choisi sous la forme d’un EPIC et non d’un service propre de la communauté de communes, mais que, compte tenu du financement à hauteur de 95 % par les Balcons du Dauphiné, il est considéré comme tel. Toutefois, techniquement, cet EPIC doit percevoir une subvention, au regard de sa forme juridique.

- **Le conseil communautaire approuve l’attribution à l’EPIC Tourisme de l’acompte de 4/12<sup>ème</sup> de la subvention votée au titre de l’exercice 2020, soit une somme de 181 193 euros, à l’unanimité des membres présents ou représentés.**

## RESSOURCES

### **9. Élection des membres de la commission transversale dans le cadre de la mise en place du nouveau processus décisionnel**

*La liste des communes est affichée. Ajouter le tableau avec les noms des titulaires et des suppléants.*

Le président se ravie de l’implication de toutes les communes. Il précise que la liste comprend 22 conseillers communautaires et 25 conseillers municipaux pour les titulaires, ce qui était important pour les équilibres.

Il fait ensuite un aparté sur la question des comités de travail. L’envie de participation des élus communaux aux travaux de la communauté de communes avait été présumée.

Les chiffres confirment cet engouement puisque 288 élus (55 conseillers communautaires et 233 conseillers municipaux) se sont proposés individuellement. Au total, on dénombre 497 personnes inscrites au sein des comités de travail, composés entre 10 à 35 personnes (le plus important étant celui relatif aux déchets à ce jour). Les vice-présidents seront chargés de piloter ces comités aux formes variées et innovantes.

Le président revient sur la commission transversale en expliquant que les modalités de vote appartiennent à la communauté de communes comme stipulé dans le règlement intérieur voté en décembre 2020. Il présente alors deux options : soit un vote individuel des 94 délégués (47 titulaires et 47 suppléants) avec les télécommandes à disposition ; soit un vote à main levée, pour l’intégralité des délégués proposés. Il propose à l’assemblée la seconde option qui l’accepte.

Alain Moyne-Bressand s’étonne que les membres du conseil communautaire ne participent pas à la commission transversale : il aura seulement à entériner les décisions qui seront passées en comité de travail et n’aura pas travaillé en commission transversale. Il lui semble qu’il aurait été pertinent, dans un souci de démocratie, que le conseil communautaire y participe.

Le président rappelle que 22 conseillers communautaires participent à la commission transversale ainsi que 25 conseillers municipaux, au libre choix des communes. Néanmoins, il accorde que les vice-présidents et conseillers délégués ne peuvent participer à cette commission transversale parce qu’ils y porteront des sujets.

Alain Moyne-Bressand rétorque qu’ils auraient pu participer aux quatre commissions et pense que ce dispositif aurait pu être pensé différemment. Le président explique qu’il n’y a qu’une seule commission, composée de quatre collègues. La commission transversale émettra des recommandations sur les propositions des comités de travail. La validation définitive restera celle du conseil communautaire. Le bureau aura la mission d’administrer les affaires courantes et celle de pré arbitrage. L’un des fondements du dispositif est effectivement d’échanger et de décider. C’est alors rendre au conseil de communauté sa capacité de dialogue, dans la même logique que la délégation de pouvoirs proposée en suivant.

- **Le conseil communautaire approuve la désignation des délégués titulaires et suppléants au sein de la commission transversale, à l’unanimité des membres présents ou représentés.**

Le président informe qu’il a été demandé au conseil de développement de déléguer 4 personnes amenées à travailler dans les 4 collèges de la commission. Aussi, Cécile Morel, Marion Ghibaudo, Franck Giroud et Michel Chinchole accompagneront les travaux. Aussi, il précise que la première commission se déroulera le 18 février 2021.

### **10. Délégation du conseil communautaire au bureau et au président**

Aurélien Blanc indique, qu’en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil communautaire peut déléguer au président ou au bureau, une partie de ses attributions, comme ce fut le cas lors du conseil communautaire du 23 juillet 2020.

Aujourd’hui, définir un régime de délégation plus étendu et plus précis constitue une opportunité pour rendre le travail plus fluide en permettant d’une part, un fonctionnement courant des activités des services et, d’autre part, un allègement du contenu des séances de conseil communautaire. Il schématise alors en indiquant que les affaires courantes seraient gérées par le bureau tandis que les débats de fond et les décisions ayant une portée plus politique et une incidence à moyen et long terme seraient réservés au conseil communautaire. Ainsi, le budget, les tarifs, les taxes, l’approbation du compte administratif, l’adhésion à des établissements publics ou délégations de services publics, etc...relèvent légalement du pouvoir du conseil communautaire et ne peuvent pas faire l’objet de délégation.

Au contraire, les délibérations qui concernent les ventes de parcelles pourraient entrer dans la délégation au bureau, comme vu précédemment. De même pour la commande publique, sans modifier les montants et les affaires juridiques, dont les assurances.

Aurélien Blanc souhaite enfin préciser que, par rapport au budget intercommunal, les montants demeurent raisonnables. Aussi, dans un souci de transparence, à partir de cette fin de séance, toutes les décisions prises en bureau ou par le président seront présentées dans les rapports de présentation des futurs conseils communautaires.

Lorsque Stéphanie Lienemann demande si ces délégations de pouvoir feront l’objet d’un vote annuel, Aurélien Blanc répond que, depuis le mandat dernier, il est considéré comme opportun que certaines délégations soient faites. Le conseil communautaire a en effet assez de recul, selon lui, pour choisir ces délégations de pouvoir. Pour autant, les délégations pourront être amenées à évoluer selon le fonctionnement.

Le président apporte deux précisions. Premièrement, il indique que ce type de délégation est également voté en conseil municipal, pour faciliter le quotidien du maire. Deuxièmement, rien n’empêche le conseil de communauté de se saisir de sujets d’opportunité et de prendre des délibérations malgré des délégations faites

Pour l’acquisition de biens immobiliers, Daniel Michoud remarque qu’il est question d’un plafond à 500 000 euros tandis que pour la cession de biens immobiliers, le plafond est de 50 000 euros. Aurélien Blanc répond alors qu’au début, le bureau n’avait pas précisé de montant. Puis, il a été jugé opportun d’effectivement cadrer par un montant. Par rapport à l’achat de foncier, bâti ou non bâti, la limite est bien de 50 000 euros. Pour la vente, il explique que le plafond est plus élevé afin d’éviter des délibérations trop nombreuses pour les transactions de ce type.

Le président confirme que les ventes sont plus conséquentes que les achats de biens immobiliers. Lorsqu’il s’agit d’acheter, il est davantage nécessaire de passer une délibération en conseil communautaire, car ce sont d’importantes opérations. En ce qui concerne les ventes immobilières, après concertation avec Christian Giroud, il s’agit d’une fourchette qui permet de bien commercialiser les zones de la communauté de communes. Les transactions au-dessus de 500 000 euros sont rares, mais existent.

Daniel Michoud ne remet pas en cause ce dernier plafond, mais explique que, comme le service des domaines est consulté pour les montants supérieurs à 160 000 euros, il s’interrogea sur le montant limite de 50 000 euros pour la cession de biens immobiliers.

Christian Giroud comprend. Il réitère la logique qui explique cet écart : dans le cas d’un achat, c’est une dépense, donc l’assemblée doit être informée. Dans l’autre cas, lors d’une vente, comme il s’agit d’une recette, c’est surtout une bonne nouvelle. De plus, ces dernières transactions concerneront les zones commerciales et le sujet sera évoqué en conseil communautaire, à la fois sur les prix unitaires et sur les surfaces disponibles. Il précise que ces limites sont des curseurs dont les montants peuvent être modifiés à la convenance du conseil communautaire.

**Le conseil communautaire approuve les délégations au bureau communautaire et au président telles que décrites dans le tableau annexé, à l’unanimité des membres présents ou représentés.**

## **11. Avenant au marché de transports collectifs des élèves des écoles du territoire**

Annie Pourtier rappelle que, par délibération du 16 juillet 2019, le conseil communautaire a attribué le marché de transport collectif des élèves à l’entreprise Berthelet, dans le cadre du transport des élèves vers les centres nautiques et dans le cadre d’actions de médiation culturelle.

Il est prévu, initialement, au marché, une révision annuelle des prix, intervenant à chaque période de reconduction. Cette révision s’effectue selon une formule de calcul prenant en compte trois indices :

- L’indice Gazole
- L’indice Salaires, revenus et charges sociales
- L’indice Produits industriels

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a fortement impacté les prix du carburant. Après une baisse au printemps 2020, ils sont repartis à la hausse. Cependant, l’indice du gazole a diminué également, sans qu’il ne suive, ensuite, dans l’immédiat, une hausse. La valeur de l’indice à prendre en compte pour procéder à la révision des prix du marché, telle que décrite au cahier des clauses administratives particulières, n’est donc pas représentative. Appliquer l’indice Gazole reviendrait à appliquer une moins-value sur les prix du marché.

De ce fait, l’entreprise de transport Berthelet, fortement impactée par la crise sanitaire, sollicite les Balcons du Dauphiné pour neutraliser l’indice Gazole.

Annie Pourtier informe d’ailleurs qu’au titre de la période 2019-2020, le montant total de prestations commandées était de 42 314 euros alors que l’impact de la révision négative de cet indice gazole porterait le montant du marché dû à Berthelet à 40 706,55 euros.

Elle termine en rappelant que, lors du conseil communautaire du 17 décembre 2020, la communauté de communes a défini, par délibération, son soutien aux entreprises dans la crise sanitaire. Le soutien à ce dispositif est inscrit, notamment en mobilisant l’enveloppe initialement prévue et non consommée.

Denis Thollon s’interroge sur la légalité de l’avenant étant donné que l’appel d’offres a été lancé et que d’autres autocaristes ont dû certainement y répondre. Le président confirme que ce point juridique a été vérifié.

**Le conseil communautaire approuve, par voie d’avenant au marché, la neutralisation de l’indice du gazole, dans la formule de révisions des prix, à l’unanimité des membres présents ou représentés.**

*Le président donne lecture des décisions qu’il a prises, dans le cadre de sa délégation du 15/12/2020 jusqu’au 31/12/2020 :*

- *Décision n° 177 : Mission pour une estimation financière du retrait d’amiante en phase APD - Domaine du Serverin pour un montant de 2 600 € HT.*
- *Décision n° 179 : Mission complémentaire d’accompagnement à la mise en place des logiciels financiers et RH pour un montant de 39 600 € HT.*
- *Décision n° 180 : Signature marché relatif aux contrôles sur les réseaux d’assainissement des Perrières et des Plantées pour un montant de 9993 € HT.*

En ce qui concerne le Domaine de Serverin, un comité de travail pourra être constitué, peut-être issu du comité de travail patrimoine. La proposition sera faite pour un travail collectif sur ce sujet.

## **INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES**

### **SMABB**

Le président a été contacté par Gaël Legay-Bellod, président du Syndicat Mixte d’Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) et élu à Bourgoin, sur la nécessité de mise à jour du Schéma d’Aménagement et de Gestion de l’Eau (SAGE) pour la compétence hors GEMAPI, soit de celle des communes adhérentes au SMABB. Le 27 janvier 2021, un conseil syndical du SMABB a proposé des augmentations de cotisations communales. Pour information, le président indique que les augmentations oscillent entre + 9€ et + 238€/ an

Le président donne lecture de la liste des communes concernées.

*Moras, Vasselin, Courtenay, Veyssillieu, Villemoirieu, Vignieu, Montcarra, Panossas, Saint Hilaire de Brens, Soleymieu, Venerieu, Sermerieu, Saint Marcel Bel Accueil, Salagnon, Chamagnieu, Frontonas, Trept, Tignieu.*

Il conclut ce point en rappelant les bonnes relations entretenues avec le SMABB et l’importance du travail sur le SAGE pour la qualité des rivières des Balcons du Dauphiné.

### **Accessibilité des délibérations**

Le président informe que les délibérations depuis 2017, seront disponibles sur le portail des élus, avec un moteur de recherche à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 pour répondre, notamment à la problématique soulevée par Didier Pilon, quant à la recherche de délibérations.

Départ de M. Giroud à 19h40

### **SICTOM**

En préambule, Frédéric Gonzalez, président du SICTOM de la région de Morestel, voudrait faire un point sur le fonctionnement de la structure.

La période de crise sanitaire est un temps compliqué. Des désordres irréversibles en ont découlé. Il cite des changements d’horaires ou de jours de collecte mal vécus pour certains usagers. De plus, certains avis lui sont remontés indiquant que le SICTOM ne répondait plus à sa mission.

Il souhaite donc recadrer les choses sans polémique. Pour la période de fin d’année 2020, les déchetteries sont restées ouvertes. La collecte sélective, même si elle a connu des ratés lors des deux dernières semaines, s’est poursuivie. La collecte des ordures ménagères, hormis pour les quinze communes en mode dégradé, a été maintenue en totalité. D’ailleurs, les chiffres démontrent le même tonnage en 2019 et en 2020.

Il accorde le fait que tout ne fut pas parfait, les élus et les agents du SICTOM en sont bien conscients. Mais, pour chaque remontée d’une commune, une réponse rapide fut apportée.

Afin d’éviter que cette situation ne se reproduise, il recevra les prestataires le 11 février 2021 pour rappeler les termes du contrat et partager sa non-satisfaction des prestations fournies. La commission en charge travaille sur la faisabilité d’une reprise en régie.

Depuis cette semaine, la collecte des ordures ménagères a repris le rythme normal, ce qui ramène de la sérénité. Mais, Frédéric Gonzalez demeure sceptique quant aux sacs déposés aux pieds des colonnes par des usagers peu scrupuleux.

Il conclut sur son ambition de faire du SICTOM un outil encore plus performant, en collaboration avec les Balcons du Dauphiné et les Vals du Dauphiné. Ainsi, des objectifs ambitieux sont fixés pour une année 2021 de réflexion et d’étude :

- Réorganisation du territoire avec une échéance au 1er janvier 2022.
- Réduction des tonnages d’ordures ménagères et donc diminution des coûts.
- Développement du tri à la source des biodéchets (environ 30 % des ordures ménagères). Une expérimentation est en cours sur La Tour-du-Pin.
- Mise en place d’une tarification incitative.
- Réflexion autour de la collecte sélective.
- Communication plus forte et adaptée au nouveau territoire.

Il termine sur la volonté de rendre l’usager acteur de sa collecte et salue le travail des vice-présidents et des commissions. Il est chagriné par certaines réactions, y compris de certains élus, mais est confiant sur les challenges à relever et se réjouit de la création d’un groupe déchets pour échanger.

Le président ajoute que la gestion des déchets est un enjeu très fort de ce mandat qui répond également aux exigences environnementales légales qui augmentent. Ce qui l’interpelle, ce sont les 36 % de biodéchets qui pourraient être retraités par le compostage. La valorisation est primordiale.

Gilbert Pommet remercie le président pour le courrier adressé aux foyers de Tignieu-Jamezyieu en décembre 2020 sur l’harmonisation de la taxe des ordures ménagères. Depuis, aucune remontée n’a été constatée. Il souligne ainsi l’importance d’une information en amont des décisions politiques, notamment sur la nécessité du maintien de coûts constants dans ce domaine, dans les années à venir.

Le président soulève aussi l’enjeu sur la capacité épuratoire et la qualité des réseaux d’eau potable. Concrètement, deux articles dans le magazine d’avril 2021 des Balcons du Dauphiné concerneront les ordures ménagères et l’eau. Il pense qu’il faut effectivement expliquer les augmentations de Taxe Générale sur les

Activités Polluantes (TGAP) par exemple. De plus, il faut redonner la capacité aux usagers de pouvoir agir sur leurs factures par la question du volume des ordures avec la valorisation des déchets. Le levier se trouve alors à la croisée des chemins financier et environnemental.

Frédéric Gonzalez répète que 30 % des ordures pourraient être traitées autrement, alors que la tonne incinérée coûte 200 euros et que 18 000 tonnes sont collectées annuellement.

#### **Point agenda**

Au sujet de la prochaine conférence des maires sur le tourisme et la refonte des sentiers de randonnée, le président informe que le prestataire est cas contact Covid-19. Par conséquent, le maintien ou non de cette réunion sera communiqué dès ce 29 janvier 2021, par mail.

Il clôt la séance en remerciant les participants et en annonçant le prochain conseil communautaire qui aura lieu le 25 février 2021 avec le Débat d’Orientation Budgétaire (DOB).

La séance est levée à 19 h 55.